



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-neuvième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Jeudi 15 juillet 1965

à 10 h 40

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Hommage à la mémoire de M. Adlai Stevenson, représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies	169
Point 13 de l'ordre du jour:	
Rapports des commissions économiques régionales (<i>suite</i>)	172

Président : M. A. MATSUI (Japon).

Présents :

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil : Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session : Cameroun, Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Australie, Bulgarie, Chine, Grèce, Italie, Norvège, Philippines, Zambie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation mondiale de la santé.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Hommage à la mémoire de M. Adlai Stevenson, représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

1. Le PRÉSIDENT dit le sentiment de perte irréparable et l'immense tristesse qu'a provoqués l'annonce de la mort de M. Adlai Stevenson, dans la force de l'âge. Il prie le chef de la délégation des Etats-Unis d'Amérique de transmettre les condoléances les plus sincères de tous les membres du Conseil économique et social au Gouvernement et au peuple des Etats-Unis d'Amérique et à la famille de M. Stevenson.

2. Il serait superflu de rappeler la carrière remarquable de M. Stevenson, qui a laissé partout un profond

souvenir, que ce soit comme journaliste, comme avocat, ou comme membre du Gouvernement des Etats-Unis. Lorsqu'il était Gouverneur de l'Illinois, il s'est à ce point voué à sa tâche, qui lui donnait la possibilité de contacts directs avec la population, que toute sa personnalité en a gardé la marque et qu'il se plaisait, même après être devenu ambassadeur, à ce que l'on continuât à l'appeler le Gouverneur Stevenson. Chacun se souviendra des campagnes de 1962 et 1956 pour l'élection présidentielle et de l'enthousiasme que ses discours ont suscité dans la population.

3. Le passé de M. Stevenson est assez éloquent pour qu'il soit inutile d'évoquer, fût-ce sommairement, certaines des grandes actions qui l'ont marqué. Mais on ne saurait passer sous silence le rôle qu'il a eu à San Francisco, en 1945, dans la fondation de l'Organisation des Nations Unies. En sa qualité d'ambassadeur et de représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'ONU, M. Stevenson a agi chaque fois que les devoirs de sa charge le demandaient : c'est ainsi qu'il est intervenu au Conseil de sécurité pendant les crises survenues à Cuba, au Congo, dans la République Dominicaine et au Viet-Nam, dans les diverses conférences sur le désarmement et lors de la signature à Moscou en 1963 du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Chacun sait avec quel dévouement il a servi la cause des Nations Unies. Jamais abattu par les vicissitudes du sort, il était modeste à l'heure de la victoire ; il n'avait qu'un souci : le maintien de la paix conformément à l'idéal de la Charte.

4. La déclaration qu'il a faite à la 1375^e séance du Conseil aura été son testament spirituel. En concluant, il évoquait en ces termes l'idéal de la solidarité humaine : « Tous les hommes voyagent ensemble sur un petit véhicule spatial, tributaires de ses réserves précaires d'air et de terre, trouvant dans sa paix et sa sécurité les garants de leur propre salut, préservés de l'anéantissement uniquement par les soins et les efforts qu'ils lui consacrent et l'amour qu'ils lui portent. Ce frêle véhicule ne peut demeurer à moitié heureux et à moitié misérable, à moitié confiant et à moitié désespéré, à moitié asservi aux vieux ennemis de l'homme et à moitié libre, en un temps où se produit une libération des ressources de la terre qui dépasse tout ce que l'on avait pu imaginer jusqu'ici. Aucun équipage ne saurait voyager en sécurité dans d'aussi grandes contradictions et, pour que l'humanité tout entière puisse survivre, il est indispensable de les résoudre. »

5. Les Nations Unies garderont toujours de lui le souvenir d'un ennemi farouche de l'injustice, d'un champion de la cause de l'égalité entre les nations, d'un protecteur des faibles et des affligés, d'un promoteur éloquent

des droits de l'homme et, surtout, d'un défenseur fidèle de l'idéal de la Charte des Nations Unies. Son nom restera inscrit, pour la postérité, dans les annales de l'histoire.

Sur la proposition du Président, les membres du Conseil observent une minute de silence en hommage à la mémoire de M. Stevenson.

6. M. RAE (Canada) dit que, comme toutes les nations et tous les peuples du monde, la délégation, le Gouvernement et le peuple canadiens sentent profondément ce qu'ils ont perdu avec la mort de M. Stevenson, éminent ambassadeur et représentant des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies. Ils admiraient depuis longtemps le courage, la force d'âme et les qualités exceptionnelles dont il a fait preuve pendant toute sa carrière, au service de son pays et de la communauté internationale. Mais ils admiraient surtout son sens profond de l'humain, sa conviction inébranlable qu'on pourrait arriver par la coopération internationale, à force de labeur quotidien, à construire un monde de paix et de liberté. Il y a quelques jours à peine, il avait, une fois de plus, plaidé les causes dans lesquelles il avait foi et proposé de fixer plus haut les buts à atteindre par des efforts persévérants, à une époque qui, il l'espérait, allait marquer un nouveau départ de l'action de coopération internationale. Il avait plaidé ces causes sans se départir de l'humour, de l'intuition de l'avenir et de la clarté dont furent toujours empreints ses propos. Il sera pleuré bien au-delà des frontières de son pays, partout où des hommes et des femmes travaillent à faire une réalité de l'idéal d'un monde uni, d'une humanité indivisible. Le plus bel hommage que les peuples de la terre puissent rendre à sa mémoire sera de redoubler d'efforts pour atteindre les buts de la Charte des Nations Unies et pour suivre les voies de la paix. La délégation canadienne présente ses condoléances les plus sincères à la famille de M. Stevenson, à ses proches collègues du Gouvernement américain, au peuple des Etats-Unis d'Amérique et au monde tout entier qui perdent en lui un grand combattant de la paix.

7. M. PACHACHI (Irak), parlant aussi au nom des délégations de l'Inde, de l'Iran, du Japon et du Pakistan, voudrait rappeler, en ce moment de profonde tristesse pour tous, que M. Stevenson était l'un des grands hommes de l'Amérique contemporaine et qu'il incarnait certaines des meilleures traditions de la vie américaine : l'idéalisme, la hauteur de vues et le courage. Progressiste dans l'acception même du terme, sa passion du progrès avait ses racines au plus profond du sol de son Middle West natal, berceau de certaines des grandes traditions d'humanité et de progrès nées à la fin du siècle dernier et au début du XX^e siècle. Il avait fait sienne, avec joie, la cause de la justice, de la liberté et du bien-être dans son pays ; il était très proche du peuple américain, de ce peuple qui réagissait toujours si bien à la mention de son nom ou lorsqu'il se levait pour parler, comme il l'a fait à San Francisco il y a moins d'un mois.

8. M. Pachachi a eu l'honneur de travailler avec M. Stevenson dès son arrivée aux Nations Unies, en 1961,

année des plus sombres où les crises ont succédé aux crises et où l'avenir de l'Organisation était en jeu. M. Stevenson s'est acquitté des devoirs de sa charge avec une éloquence incomparable, avec talent, avec esprit et humour et, surtout, du fond du cœur. Il n'est jamais facile de représenter une grande puissance à l'ONU, et M. Stevenson a porté ce lourd fardeau avec courage, abnégation et force d'âme et, par-dessus tout, avec une foi inébranlable dans l'Organisation et ce qu'elle représente. Il était là lorsque l'ONU est née à San Francisco et il lui a gardé toute sa foi, persuadé qu'elle pourrait trouver des remèdes à certains des maux les plus tenaces dont souffre l'humanité, et acheminer peu à peu le monde sur les voies de la paix et d'une meilleure entente des peuples.

9. Sa mort laisse un grand vide aux Nations Unies. C'était un plaisir de l'entendre, même quand on ne pouvait être d'accord avec lui ; il définissait toujours sa position de façon précise et était le porte-parole éloquent de son pays sur tous les problèmes mondiaux.

10. Les pays dont M. Pachachi s'est fait l'interprète présentent leurs condoléances à la famille de M. Stevenson, à la délégation, au Gouvernement et au peuple des Etats-Unis d'Amérique.

11. M. BOUATTOURA (Algérie), parlant aussi au nom des délégations du Cameroun, du Gabon, de Madagascar et de la République arabe unie, dit que la nouvelle de la mort soudaine de M. Stevenson a profondément ému les membres du Conseil. Les Etats-Unis d'Amérique et le monde entier ont perdu un grand homme d'Etat et les représentants des pays Membres des Nations Unies, un de leurs collègues les plus remarquables et un de leurs amis les plus chers. M. Stevenson s'était acquis le respect de tous pour ses grandes qualités humaines, qui, autant ou même plus que sa qualité de porte-parole d'une grande puissance, lui avaient valu le prestige dont il jouissait. Un observateur a fait remarquer, à juste titre, que cet homme d'Etat, au sourire si prompt, parfois ironique mais jamais méprisant, toujours courtois, qui avait l'art de rester simple sans jamais tomber dans la familiarité, savait à la fois charmer et émouvoir. Tel fut l'homme qui restera, dans l'histoire, l'un des derniers apôtres du *New Deal*, toujours épris de vérité et de justice, même dans les moments les plus difficiles de la politique extérieure de son pays.

12. Les délégations dont M. Bouattoura s'est fait l'interprète expriment leurs profondes condoléances à la délégation des Etats-Unis, au Gouvernement des Etats-Unis et à la famille de M. Stevenson dans la perte cruelle qui les frappe.

13. M. BILLINGHURST (Argentine), parlant au nom des délégations du Chili, de l'Equateur, du Mexique et du Pérou, comme de celle de l'Argentine, dit la tristesse qu'elles éprouvent devant la mort soudaine de M. Stevenson.

14. Le Conseil a perdu un ami fidèle. En pareille circonstance, les rétrospectives biographiques sont impuissantes à exprimer la profondeur du souvenir, et le meilleur hommage qu'on puisse rendre à l'homme est de rappeler les causes dont il s'est fait le champion et de

dire l'émotion de ceux qui se souviennent de lui. Il est même trop tôt pour le faire, car les membres du Conseil sont encore sous le coup de la surprise et de la consternation dont ils ont été frappés à la nouvelle de la mort de M. Stevenson.

15. Dans un monde troublé et complexe, certains ont parfois perdu le sens des proportions et se sont laissés accabler par un sentiment d'impuissance sous le poids des événements et des infortunes; c'est alors que M. Stevenson faisait l'admiration de tous par sa foi et son énergie, par une sorte de prescience qui montrait la voie à suivre et n'était pas seulement un don de la nature, mais le fruit d'une culture profonde et d'une expérience étendue des affaires mondiales. C'est aussi grâce à sa foi inébranlable dans la démocratie qu'il pouvait indiquer la route à suivre et proposer des solutions appropriées. Il s'attachait tout particulièrement à jeter des passerelles et à concilier des positions et des idéologies opposées.

16. Au nom des délégations dont il est l'interprète, M. Billingham tient à adresser ses profondes condoléances au Gouvernement et au peuple des Etats-Unis d'Amérique, ainsi qu'à la famille de M. Stevenson.

17. M. JEANNENEY (France), parlant aussi au nom des délégations de l'Autriche et du Luxembourg, dit la consternation causée par la mort soudaine de M. Stevenson. Il y a quelques jours à peine, il a prononcé devant le Conseil un discours dont l'élévation de pensée a frappé ses auditeurs. Sa disparition est une source de tristesse profonde, parce qu'elle prive les Etats-Unis d'un homme universellement estimé et qui, malgré ses nombreuses responsabilités, trouvait le temps de venir à Genève et de faire entendre sa voix au Conseil qu'il considérait comme un organe essentiel des Nations Unies. Il plaçait de grands espoirs dans l'ONU dont il a toujours été un avocat ardent.

18. Cette tristesse procède aussi du sentiment de la perte que viennent de subir les Etats-Unis avec la disparition de l'une des grandes figures de la vie politique américaine. M. Stevenson alliait aux meilleures qualités humaines la courtoisie, la grande culture et la droiture qu'il mettait au service de son pays et du plus haut idéal humain.

19. Les délégations dont M. Jeanneney s'est fait l'interprète demandent au Président du Conseil de transmettre au Président des Etats-Unis et à la famille de M. Stevenson leurs très sincères condoléances.

20. M. ARKADIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit qu'il ne s'attendait pas, au début de la session, à avoir à remplir cette tâche douloureuse de s'associer aux autres délégations pour rendre hommage à la mémoire de M. Stevenson. Il connaissait M. Stevenson depuis la fondation de l'ONU à San Francisco et admirait l'étendue de ses connaissances et de son champ d'intérêt intellectuel. Bien qu'il n'ait pas toujours pu souscrire aux idées exprimées par M. Stevenson dans les organismes des Nations Unies, notamment en de récentes occasions, il a toujours reconnu la hauteur de son idéal. On se souviendra des discours de M. Stevenson

alors qu'il était candidat à la Présidence des Etats-Unis et de certains autres grands discours qu'il a prononcés parce qu'ils insistaient sur la nécessité d'une coopération internationale étroite pour le maintien de la paix.

21. Au nom des délégations soviétique, tchécoslovaque et roumaine, M. Arkadiev exprime ses sincères condoléances à la famille de M. Stevenson et à la délégation des Etats-Unis pour le deuil soudain qui les frappe.

22. Sir Keith UNWIN (Royaume-Uni), parlant aussi au nom de la délégation du Danemark, s'associe à l'hommage rendu à la mémoire du chef de la mission des Etats-Unis auprès des Nations Unies, qui avait l'affection de tous, et aux condoléances présentées à la délégation des Etats-Unis.

23. D'autres orateurs ont évoqué la carrière de M. Stevenson aux Etats-Unis et les services qu'il a rendus à l'ONU. Son sens de l'humain, son éloquence et sa patience devant les difficultés et sa remarquable contribution aux travaux de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social resteront dans toutes les mémoires. M. Stevenson était un homme d'esprit, mais qui savait être spirituel sans jamais blesser; il avait cet esprit qui procède d'un sens profond de l'humain et lui a valu l'affection de tous ceux qui l'ont connu.

24. M. Stevenson est mort au service de son pays et de la paix; c'est là, sans aucun doute, la manière dont il aurait aimé mourir.

25. M. TIBAZARWA (République-Unie de Tanzanie) dit que, pour impuissants que soient les mots à exprimer la tristesse qu'éprouve la délégation de la Tanzanie devant la mort de M. Stevenson, ses sentiments n'en sont pas moins profonds et sincères. M. Stevenson jouissait d'une haute estime parce que ses qualités étaient reconnues, non seulement aux Etats-Unis d'Amérique, mais aux Nations Unies et dans le monde entier. La délégation de la Tanzanie exprime ses condoléances au Gouvernement et à la délégation des Etats-Unis, ainsi qu'à la famille de M. Stevenson.

26. M. AKWEI (Ghana) dit que la nouvelle de la mort soudaine de M. Stevenson a profondément ému la délégation ghanéenne. Tout récemment encore, le Conseil a eu le bénéfice de cette rare combinaison de sagesse, de largeur de vues et d'éloquence auxquelles M. Stevenson l'avait habitué au cours des années. Il symbolisait, pour bien des gens, ce bon côté des Etats-Unis d'Amérique qui cherche encore à s'affirmer. Admiré en tant qu'intellectuel, c'était un champion des idées libérales, un homme d'esprit vraiment international. C'était un bon serviteur de l'idéal des Nations Unies, auquel il s'est voué avec toutes ses qualités d'esprit et de cœur. Même, si l'on ne pouvait être d'accord avec lui quand il défendait des causes contestées, nul n'a jamais mis en doute sa sincérité, son amour profond de la paix et son souci de l'entente entre les hommes. Sa mort est une grande perte, non seulement pour les Etats-Unis d'Amérique, mais aussi pour la communauté internationale. Il passera à la postérité comme l'un des grands architectes et des grands défenseurs de l'Organisation des Nations Unies.

27. Au nom du Gouvernement et du peuple ghanéens, M. Akwei exprime les profondes condoléances de sa délégation à la délégation des Etats-Unis et, par son intermédiaire, à la famille de M. Stevenson et au peuple des Etats-Unis.

28. M. WILLIAMS (Etats-Unis d'Amérique) remercie, au nom de la délégation des Etats-Unis et du Président et du peuple des Etats-Unis, les délégations qui ont parlé de M. Stevenson en des termes aussi chaleureux et affectueux.

29. Il faudra un certain recul pour apprécier toutes les conséquences d'une aussi grande perte, mais il ne fait aucun doute que le monde est déjà un peu appauvri par la mort de M. Stevenson. Les Etats-Unis d'Amérique ont perdu un dirigeant, et la délégation des Etats-Unis au Conseil, un chef et un ami. M. Stevenson leur a été enlevé avant qu'il ait pu donner toute la mesure de ses moyens et de son amour de l'humanité, et apporter sa pleine contribution à la solution des problèmes mondiaux. Le peuple des Etats-Unis le considère comme sien, mais il appartient au monde entier et à tous les peuples. L'esprit qui l'animait continue à inspirer le Conseil dans ses travaux et son souvenir vivra dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu et qui ont eu le grand honneur de travailler avec lui.

30. La délégation des Etats-Unis transmettra au Président des Etats-Unis d'Amérique et à la famille de M. Stevenson les condoléances qui ont été exprimées. Elle est persuadée que le souvenir que laissera M. Stevenson sera celui d'un homme qui n'a pas seulement été un homme politique et un homme d'Etat, mais aussi un homme au grand cœur.

31. C'est peut-être dans un discours qu'il a prononcé en 1952 qu'on trouve la quintessence de ses espoirs, de sa philosophie et de sa foi dans l'avenir de l'humanité : il disait alors qu'on pouvait entrevoir confusément, à l'horizon, l'aube d'une conscience nouvelle et que, dans la clarté de cette aurore, chacun en viendrait à se retrouver dans autrui et que les hommes songeraient plus à ce qui les rapproche qu'à ce qui les divise. Lorsqu'on en sera là, la connaissance que l'homme a de lui-même commencera à être comparable à celle qu'il a des choses.

La séance est suspendue à 11 h 25 ; elle est reprise à 11 h 45.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports des commissions économiques régionales (E/4004, E/4005, E/4031, E/4032/Rev.1 et Rev.1/Add.1, E/4075, E/4080, E/4093 ; E/L.1083) (suite)

32. M. JEANNENEY (France) pense que les débats du Conseil sur les rapports des commissions économiques régionales peuvent apporter une contribution importante et efficace au processus de développement. Le Conseil est un centre de discussion où la confrontation des points de vue peut faire apparaître plus clairement les buts et les moyens. Indiscutablement, les rapports dont le Conseil est aujourd'hui saisi contribuent beaucoup à éclairer ses membres sur les problèmes économiques des quatre régions intéressées.

33. La CEE, qui est la seule instance devant laquelle une confrontation des idées entre l'Est et l'Ouest puisse être fructueuse, a un rôle particulièrement important à remplir à une époque où les relations entre l'Est et l'Ouest s'intensifient. Les travaux de la CEE contribuent non seulement à la prospérité de l'Europe, mais aussi à la mise au point de méthodes et de techniques valables pour d'autres continents.

34. Le représentant de la France a été frappé de ce que le Secrétaire exécutif de la CEA et le Secrétaire exécutif adjoint de la CEPAL ont dit à la 1381^e séance au sujet de l'intégration économique. Il est rare que ce terme soit exactement défini. On entend souvent par là, semble-t-il, un processus assurant la complémentarité et l'interdépendance des économies d'un groupe de pays. Ce processus suppose l'existence des réseaux de transport nécessaires. Les partisans de l'intégration économique en Amérique latine et en Afrique doivent savoir que les distances mesurées sur les cartes ne correspondent pas toujours aux réalités économiques. On peut montrer, par exemple, en partant de frais de transport de marchandises comparables, que deux pays situés dans des continents différents sont économiquement plus proches l'un de l'autre que chacun ne l'est de pays situés dans le même continent. Préconiser une politique d'intégration continentale au mépris de ces réalités économiques reviendrait donc à subordonner le politique à l'économique. De l'avis de M. Jeanneney, les mesures économiques qui en résulteraient n'auraient pas de justification réelle.

35. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CEPAL a dit que le processus d'intégration de l'Amérique du Sud était déjà amorcé et suivait la bonne voie. On n'est pas l'impression que le représentant de la France a gardée d'un voyage qu'il a fait récemment en Amérique latine, où les barrières douanières et le système des licences d'importation existent encore. On ne voit pas clairement, d'après l'exposé du Secrétaire exécutif adjoint, ce qu'il faut entendre par « la bonne voie », mais il semble que la voie suivie soit orientée, non pas vers les méthodes habituelles de création d'une autorité centrale de planification ou d'une union douanière, mais vers un système de négociations entre Etats sur l'implantation d'industries et l'octroi d'avantages réciproques. Ce système peut réussir pour un petit groupe de deux ou trois pays mais, si les pays sont plus nombreux, il risque de donner lieu à de nombreuses conférences sans qu'il y ait, pour autant, intégration.

36. Tout en approuvant en grande partie l'exposé du Secrétaire exécutif de la CEA, et notamment l'énoncé des problèmes et quelques-unes des solutions proposées, le représentant de la France n'est pas d'accord avec lui en ce qui concerne la question monétaire et celle des préférences. Selon le Secrétaire exécutif de la CEA, il semblerait que la condition essentielle du développement de l'épargne et de l'investissement dans les pays d'Afrique soit l'existence, dans chaque Etat, d'une monnaie indépendante et d'une banque centrale indépendante. Les banques centrales jouent évidemment un rôle important mais, comme le montre l'exemple du Luxembourg, une banque centrale complètement indépendante n'est indispensable que lorsque le pays n'a pas une forte population.

De plus, le contrôle des changes n'apporterait pas une solution à la pénurie d'épargne intérieure susceptible de se réinvestir dans des entreprises nationales, sauf s'il s'accompagnait d'une surveillance rigoureuse aux frontières et d'une certaine forme de contrainte totalitaire. Rien ne prouve que l'épargne accumulée soit plus forte dans les pays qui ont volontairement abandonné la zone franc que dans ceux qui ont préféré y rester.

37. Dans un autre passage de sa déclaration, le Secrétaire exécutif de la CEA paraît préconiser un système de préférences générales non réciproques pour tous les pays en voie de développement. Or, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement n'a pas abouti à un accord unanime en cette matière. On peut invoquer de nombreux et puissants arguments contre le système de la préférence générale et soutenir, notamment, que certains pays en voie de développement en bénéficieraient plus que d'autres et qu'il n'est pas souhaitable d'encourager les pays en voie de développement à concentrer leur effort sur la fabrication de produits industriels à exporter vers l'Europe. La France croit au système des préférences sélectives par produit et par pays. Ces préférences doivent être accordées aux pays en voie de développement qui ont une industrie viable, dont la production pourra être en majeure partie absorbée par le marché national ou les marchés régionaux, le reste étant exporté dans les pays industrialisés, pour accroître les recettes en devises des pays en voie de développement.

38. Enfin, on ne saurait laisser passer sans la relever la remarque du Secrétaire exécutif de la CEA selon laquelle il serait reconnu que l'association entre la Communauté économique européenne et certains pays d'Afrique est un obstacle à la coopération économique entre pays africains. Les pays d'Afrique associés à la Communauté peuvent participer à la prospérité des pays de la CEE et la prospérité de ces pays africains sera à son tour inévitablement partagée par leurs voisins immédiats du continent africain. Il ne faut donc pas condamner par principe les avantages de l'association à la Communauté. La France a consacré des sommes considérables à aider les pays sous-développés d'Afrique, et il faut faire appel aux sentiments de solidarité humaine et aux liens étroits qui se sont noués dans le passé entre la France et l'Afrique pour apaiser les critiques d'une certaine presse et de certains milieux politiques hostiles à une politique de maintien d'une aide massive aux Etats africains francophones. Il serait donc peu judicieux de détruire la base affective et l'idéal sur lesquels repose l'aide de la France aux pays d'Afrique.

39. Sir Keith UNWIN (Royaume-Uni) dit combien il a apprécié les rapports très complets, bien documentés et encourageants présentés par les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales. Il fut une époque où ces commissions n'étaient que des avant-postes de l'Organisation des Nations Unies, et le Conseil s'est attaché à renforcer leur secrétariat et les ressources dont elles disposaient. Il semble bien, d'après le rapport du Secrétaire général sur la décentralisation des activités (E/4075), que la structure de l'ensemble du Secrétariat et les problèmes qui se posent aient si pro-

fondément évolué que le terme de « décentralisation » ne se justifie plus et pourrait donc être supprimé dans le titre du rapport. Le représentant du Royaume-Uni approuve l'analyse qui est faite, au paragraphe 3 du rapport, des problèmes dont l'importance va croissant. Il serait utile que le Conseil continue à recevoir une étude analysant les travaux des commissions.

40. La CEE a prouvé son utilité en tant que lieu de rencontre entre l'Est et l'Ouest, notamment pendant la période de guerre froide où, dans une Europe divisée, les autres voies de contact avaient été fermées. La Commission a encore un rôle important à remplir et peut rester, pour les pays sous-développés, une source de données d'expérience et de connaissances dont ils pourront, eux aussi, tirer parti.

41. Sous la direction éclairée de M. Prebisch, la CEPAL a acquis une certaine indépendance intellectuelle. Il est à remarquer que certains des pays d'Amérique latine dont l'industrialisation est déjà avancée, se sont surtout appuyés sur le secteur privé. A la onzième session de la CEPAL, tenue à Mexico en mai 1965, le représentant du Royaume-Uni a été frappé par l'atmosphère de confiance mutuelle et les relations de travail étroites qui existent entre le secrétariat de la Commission et les pays membres. Il approuve la manière dont sont présentés le programme de travail et l'ordre de priorité de la CEPAL (E/4032/Rev.1/Add.1) ; d'autres commissions pourraient envisager de suivre cet exemple.

42. A la différence de l'Amérique latine, la région de l'Asie et de l'Extrême-Orient est constituée de pays dispersés sur une aire géographique étendue et d'une grande diversité politique raciale et culturelle. La CEAO, qui a déjà beaucoup de réalisations à son actif, aborde maintenant une phase décisive du projet d'aménagement du bassin du Mékong avec le projet de création d'une banque asiatique de développement.

43. La CEA s'occupe d'un continent dont le développement se heurte à des difficultés énormes. Outre que l'Afrique est divisée par des frontières linguistiques et autres, les lignes de communication actuelles ont été créées pour servir de liens avec les anciennes puissances métropolitaines, sans qu'il ait été tenu compte des commodités ou des besoins locaux et régionaux. Mais la CEA est en mesure d'appliquer les plus récentes idées et méthodes relatives au processus de développement, ainsi que de centraliser toutes les formes d'assistance multilatérale. A la septième session de la Commission, la délégation du Royaume-Uni a été frappée par l'effort évident qu'on avait fait pour éviter les discussions stériles et aussi par la manière dont les représentants s'efforçaient de considérer les questions sous l'angle régional. La délégation du Royaume-Uni sera heureuse, chaque fois qu'elle pourra le faire, de prendre part aux débats des groupes de travail chargés de s'occuper de questions techniques.

44. M. AKWEI (Ghana) félicite les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales de leurs rapports lucides et objectifs. La délégation ghanéenne est convaincue qu'ils se révéleront à la hauteur de leur

tâche, qui est de hâter la croissance économique des pays en voie de développement et de contribuer à la réalisation des objectifs de la Décennie du développement.

45. La CEA a souligné à juste titre l'importance de l'intégration économique. La plupart de ses activités portent sur des programmes de développement intéressant plusieurs pays. En préconisant une méthode d'approche coordonnée, la CEA réduit les risques inhérents à un développement isolé; elle reconnaît nettement dans son rapport (E/4004) les avantages de l'intégration économique.

46. Evoquant les remarques du représentant de la France au sujet du développement des transports en Afrique, M. Akwei dit qu'il ne voit vraiment pas ce que la cause de l'intégration africaine aurait à gagner si les lignes de communication entre deux points proches du continent africain continuaient à passer par Londres ou par Paris. Le représentant de la France a aussi laissé entendre qu'il n'y avait pas de raison que les pays africains aient nécessairement chacun leur banque nationale; il n'est pas possible qu'il veuille dire par là que chaque pays africain doit conserver la banque étrangère qu'il a héritée de l'ancien régime colonial. Selon M. Akwei, les pays africains doivent s'employer à créer une banque africaine à l'échelle du continent et non pas simplement des banques nationales. Le représentant de la France a parlé de la contagion de la prospérité économique; mais il a apparemment oublié une chose, c'est que la prospérité des Etats-Unis, par exemple, ne semble nullement avoir gagné, par contagion, les pays voisins d'Amérique latine. Au contraire, les pays riches du monde continuent à s'enrichir et les pays pauvres le sont plus que jamais. Enfin, à propos des remarques du représentant de la France sur les systèmes préférentiels, M. Akwei fait observer que l'association de certains pays africains à la Communauté économique européenne n'est qu'une extension, sur le plan économique, de ce qu'a connu l'Afrique sur le plan politique, à savoir une opération de « balkanisation ». L'unité africaine doit être à la fois économique et politique, et ce but ne saurait être atteint si 15 ou 16 pays africains sont associés à la Communauté économique européenne.

47. La délégation ghanéenne s'inquiète un peu que la CEA fasse une place excessive, dans sa conception du développement économique intégré, à la coopération et à la coordination sous-régionales, tout à fait contre-indiquées dans de nombreux domaines. Par exemple, si l'on s'attaque aux problèmes commerciaux et monétaires africains et à la question des unions de paiements à l'échelle sous-régionale, on ne fera que déplacer les problèmes de concurrence du plan national au plan sous-régional, alors qu'une union monétaire et des paiements unique, fondée sur un marché commun africain unique, couperait court à la concurrence. La notion d'intégration sous-régionale est aussi en grande partie inapplicable à l'industrie et aux transports aériens et maritimes. Si l'Afrique veut réparer efficacement et rapidement les graves dommages qu'elle a subis du fait de l'impérialisme et du colonialisme, elle doit chercher à réaliser un développement coordonné à l'échelon du continent tout entier.

48. Enfin, sur le plan politique, une action de développement sous-régional trop appuyée risque aussi, en fin de compte, de porter atteinte à l'unité africaine en favorisant la création de liens trop étroits de solidarité sous-régionale. Le meilleur moyen de parer à ce danger serait que les pays africains agissent pour créer une solidarité sur un plan plus large, englobant tous les aspects, à l'égard d'une Afrique ayant un même destin et un seul et unique gouvernement.

49. M. Akwei espère que les remarques que le Secrétaire général a faites récemment sur les relations entre la CEA et l'Organisation de l'union africaine (OUA) (voir E/4004, par. 265) ne seront pas interprétées comme préconisant un compartimentage étanche des fonctions de ces deux organismes, ou un arrangement par lequel l'OUA serait considérée comme une organisation purement politique et la CEA comme un organe purement économique. L'unification politique de l'Afrique n'étant qu'un moyen d'arriver à un développement économique rapide du continent, la CEA devra toujours tenir compte des objectifs visés par l'OUA. Elle devrait même prendre l'initiative de propositions susceptibles de favoriser la réalisation des objectifs politiques, sociaux et économiques de l'OUA. La délégation ghanéenne, qui voudrait voir s'établir une coopération aussi étroite que possible entre ces deux organismes, s'est jointe à d'autres délégations pour présenter, à la septième session de la CEA, un projet de résolution — adopté ensuite par la Commission — tendant à prier le Secrétaire exécutif de prendre contact avec le Secrétaire général administratif de l'OUA en vue de définir et d'officialiser les relations entre la CEA et l'OUA [*ibid.*, troisième partie, résolution 132 (VII)].

50. Le progrès des transports et des communications est la clé du développement économique de l'Afrique. Actuellement, le volume des échanges intra-africains est presque négligeable, surtout parce que, sous le régime colonial, les moyens de communications ont tendu à s'orienter dans la direction des marchés européens. De même, les télécommunications africaines ont été conçues pour répondre aux besoins coloniaux. La CEA devrait donc ainsi accorder la priorité absolue, dans ses activités, au développement des transports et des télécommunications. A cet égard il faudrait établir, à partir des études sur les transports intérieurs exécutées par la CEA, un programme préliminaire en matière de transports pour l'ensemble de l'Afrique.

51. Bien que la CEA, avec l'aide de l'UIT, ait déployé une certaine activité dans le domaine des télécommunications, le moment paraît venu pour la CEA de se concentrer sur la fourniture du matériel nécessaire à l'établissement d'un réseau de télécommunications africain dûment intégré. La délégation ghanéenne demande instamment à la communauté internationale de faire tout ce qu'elle peut pour appuyer une entreprise aussi importante.

52. C'est une heureuse idée du Secrétaire exécutif de la CEA que de charger des groupes de travail de veiller à la mise en œuvre des décisions de la Commission (*ibid.*, par. 291). Il faut se féliciter aussi du travail accompli par les deux institutions régionales récem-

ment créées pour favoriser le développement intégré de l'Afrique: l'Institut africain de développement économique et de planification et la Banque africaine de développement. La création de la Banque est un événement des plus importants car, outre qu'elle pourra réunir des capitaux d'investissement et fournir des garanties aux investisseurs étrangers, elle pourra être un instrument efficace de coordination des plans de développement et favoriser un développement intégré à l'échelle de l'Afrique. La BIRD, le Fonds spécial et les autres organisations internationales ont droit à des remerciements pour l'aide qu'ils ont apportée à la création de la Banque. La délégation ghanéenne espère que le Secrétaire exécutif de la CEA, ainsi que les organisations internationales intéressées, continueront à appuyer et à aider la Banque.

53. Etant donné les rapports étroits qui existent entre le développement économique et le développement social, la délégation ghanéenne estime que toutes les commissions économiques régionales doivent étendre leur activité aux questions sociales, de façon que la question des droits de l'homme, par exemple, entre normalement dans le domaine de leur compétence. De plus, comme il convient d'envisager les programmes de développement dans leur ensemble, et non pas simplement en tant que projets économiques individuels, il faut que les bureaux régionaux des institutions spécialisées soient étroitement associés aux commissions économiques régionales dans la préparation des projets de

développement. La délégation ghanéenne est d'accord avec le représentant de la Confédération internationale des syndicats chrétiens qui a suggéré, à la 1379^e séance, que les commissions économiques régionales devraient s'appeler « commissions économiques et sociales régionales », ce qui marquerait l'élargissement de leur rôle. Ce changement d'appellation s'impose d'autant plus qu'aucun des secrétaires exécutifs n'a fait état, dans sa déclaration, du développement social de la région dont il s'occupe, ni, à plus forte raison, des faits intéressant le domaine des droits de l'homme. Le racisme pratiqué dans la République sud-africaine, la violation des droits de l'homme en Angola, au Mozambique et dans la Guinée dite portugaise, et la situation explosive qui règne en Rhodésie, objets des préoccupations légitimes du Conseil, pourraient aussi entrer dans le domaine de compétence des commissions économiques régionales si l'on étendait leur mandat aux questions sociales. En attendant la suite donnée à la proposition tendant à nommer un haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (voir E/4024, par. 9, 13 à 25 et 29), il deviendrait possible, si le Conseil acceptait d'élargir le champ d'action et le rôle de la CEA et des autres commissions régionales en l'étendant au domaine social, comme le propose la délégation ghanéenne, de prendre immédiatement les mesures appropriées.

La séance est levée à 13 h 25.